

# PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 9 Janvier 2023

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Mme Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

## Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Approbation du procès-verbal du 28 Novembre 2022	2
3. Délibération bail pour SEMCODA (échange local médecin)	2
4. Délibération pour dématérialisation dossier Urbanisme - ABF	2
5. Délibération reprise parcelle AH 198 lot les Chanterelles	2
6. Délibération reprise des voiries et espaces lot les Bruyères	2
7. Délibération concernant la caution lors des locations de salle	3
8. Délibération de la convention avec le centre de loisirs Mosaïque	3
9. Délibération DM Budget Principal	3
10. Présentation signalétique commune/entreprise/commerce	3
11. Demande d'emplacement pour Food Truck	3
12. Informations du maire et des élus	3
13. Questions diverses	4

## 1. Présence

### Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	M. CHAVET Clément
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
Mme COSTA Catherine	Mme ROSERAT Charlene

### Étaient absents et excusés

- Mme Audrey CALLY (procuration à Aurélie JACQUET)
- Mr Thierry PISTRE (procuration à Evelyne ABRAM-PASSOT)
- M. COSTA Catherine (procuration à Fabien POTIN)

### Étaient absents

- M. OTTAVIOLI Hervé

## 2. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2022

Une correction de frappe est apportée « sur via la communauté de commune de la Dombes »  
Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 Novembre 2022.

**Voté à l'unanimité**

## 3. Délibération bail pour SEMCODA – échange local médecin

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Informe qu'en raison du départ du Docteur GRAUBY, le cabinet médical équipé et meublé, est resté vacant.  
Rappelle que la commune loue à la SEMCODA le local attenant à celui-ci.  
Un échange de local serait plus approprié en cas de recrutement d'un nouveau médecin.

**Voté à l'unanimité**

## 4. Délibération pour dématérialisation dossier Urbanisme - ABF

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Explique qu'il n'y a pas lieu de prendre une délibération, mais qu'un arrêté a été pris pour donner délégation aux agents de l'ADS d'instruire les dossiers relevant du sol.  
Rappelle la nécessité de dématérialiser les documents d'urbanisme (PC – DP ) pour faciliter les envois à cas de besoin au bâtiments de France, et pour une meilleure gestion du sol.

## 5. Délibération reprise parcelle AH 198 lot les Chanterelles

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**A l'unanimité**

Rappelle la délibération du 24 janvier 2019, autorisant le maire à reprendre les voiries du lotissement les Chanterelles. Informe qu'il a lieu de délibérer à nouveau, en tenant compte d'un oubli.

**Voté à l'unanimité**

## 6. Délibération reprise des voiries et espaces verts lot les Bruyères

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Informe de la demande de l'Association Syndicale Libre « le hameau des Bruyères », pour une reprise des voiries et espaces verts du lotissement, par la commune.

Espaces verts qui sont déjà entretenus par la commune depuis de nombreuses années.  
La commune s'engage à reprendre les voiries et espaces verts, dans l'idéal suite à un passage caméra dans les réseaux pour s'assurer de l'état des canalisations.  
Fait part également que la parcelle 75, reste constructible et fera l'objet d'une réserve foncière.  
**Voté avec une abstention**

## **7. Délibération concernant la caution lors des locations de salles**

*Rapporteur : Monsieur le maire*

Rappelle le contrat de location de salle, qui lie la commune et le particulier ou association. Informe que la musique et bruit doivent être baissés à partir de 22 heures, afin de ne pas gêner la tranquillité du voisinage. Un arrêt de la musique est demandé à 3H du matin, dans le respect du limiteur de son.  
Une indemnité forfaitaire de 200€ sera retenue dès lors, qu'il y aura constatation de ménage négligé par l'agent chargé des états lieux.

**Voté à l'unanimité**

## **8. Délibération modification de la convention avec le Centre de Loisirs**

*Rapporteur : Madame ABRAM-PASSOT Evelyne*

Donne une information sur le bilan 2022 du Centre de Loisirs qui affiche un déficit 4 938€, justifié par la création du service, d'un manque d'information de la part de CAF sur les coefficients des usagers, coût de l'achat des repas et par la baisse d'enfants qui fréquentent l'école.  
Afin d'évaluer au mieux leur budget 2023, le centre de loisirs étudie à la hausse, les grilles tarifaires des prestations sur les mercredis et vacances, afin de déterminer au mieux la participation financière de la commune et des parents.

## **9. Délibération DM Budget principal**

*Rapporteur : Madame Véronique BESSARD, secrétaire générale*

Elle informe le conseil municipal, qu'en raison des augmentations de salaires sur l'ensemble du personnel, des remplacements effectués, il s'avère qu'en fin d'année 2022, la somme de 2 700€ manquait sur le chapitre 012. Informe que par décision du maire, un arrêté de virement a été pris pour régularisation.

**Voté à l'unanimité**

## **10. Présentation signalétique commune/entreprises/commerces**

*Rapporteur : Monsieur le maire*

Monsieur le maire informe que la Communauté de Communes de la Dombes propose aux communes du territoire un projet commun sur l'uniformisation des panneaux signalétique, comprenant la signalétique du village, des lotissements, des Zone Artisanale.  
Projet à revoir, ou évaluer les besoins.

## **11. Demande d'emplacement pour Food Truck**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Informe qu'il a reçu une demande pour un emplacement Food Truck, pour la vente d'hamburgers.  
Une décision sera prise, après consultation des commerçants du village.

### **Questions diverses :**

*Rapporteur : Quentin RUEZ :*

Un point est fait sur la modernisation de l'éclairage public. La programmation et la réalisation des travaux sont prévus lors du vote du BP 2023.

*Rapporteur : Monsieur Fabien Potin*

Un point sera fait également sur l'état des routes pour prévision de son entretien au BP 2023

**Questions diverses :**

*Rapporteur : Quentin RUEZ :*

Un point est fait sur la modernisation de l'éclairage public. La programmation et la réalisation des travaux sont prévus lors du vote du BP 2023.

*Rapporteur : Monsieur Fabien Potin*

Un point sera fait également sur l'état des routes pour prévision de son entretien au BP 2023

Une réflexion est demandée pour nommer les voiries des futurs lotissements.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 20 février à 19h30.

La séance est levée à 23h00

OBSERVATIONS :

Une correction est apportée dans le tableau des élus du présent procès-verbal

A Saint Paul de Varax, le 9 janvier 2023  
Le Maire, C. MANCINI



Secrétaire de séance, A. JACQUET

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name A. JACQUET mentioned in the text above.